



Genève, le 10 novembre 2021

Le Conseil d'Etat

5336-2021

Monsieur Guy PARMELIN
Président de la Confédération
Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
3003 Berne

**Concerne : transfert de tâches publiques du domaine Énergie de
l'Approvisionnement économique du pays (AEP)**

Monsieur le Président de la Confédération,

Votre courrier du 18 août dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Votre proposition de révision de l'ordonnance sur l'organisation de la branche électrique pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOBE) et la création d'une nouvelle ordonnance sur l'organisation du secteur gazier pour garantir l'approvisionnement économique du pays (OOSG) vise à préparer notre économie à la gestion de pénuries ou de perturbations graves dans les domaines cités.

Elle consolide le mandat légal confié à l'AEP en renforçant notamment le monitoring de l'approvisionnement en électricité et en gaz du pays afin d'identifier les éventuelles perturbations de l'approvisionnement et de prendre les mesures nécessaires. Par là même, il s'agit d'atténuer les conséquences d'une pénurie d'électricité ou de gaz sur l'économie et la société.

Le Conseil d'Etat soutient par principe cette proposition en ce qu'elle permettra d'améliorer la résilience des domaines électrique et gazier.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur ce projet de révision, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de notre haute considération.

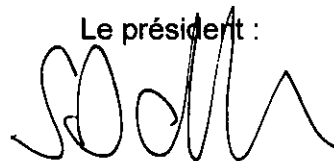
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco